



Castres, le 29 mars 2018

**Monsieur le Ministre Stéphane TRAVERT**  
**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
78 rue de Varenne  
75 007 PARIS

**Objet : Reconnaissance au titre des calamités agricoles - filière ail rose de Lautrec**

Monsieur le Ministre,

Engagés auprès des agriculteurs de notre département du Tarn, nous avons été alertés il y a plusieurs mois sur la situation alarmante des agriculteurs de la filière de l'ail rose de Lautrec.

Avec plus de 800 hectares d'ail implantés et plus de 300 producteurs, le Tarn est le premier département producteur français. L'ail rose de Lautrec, cultivé par 162 producteurs, est l'un des fleurons de cette agriculture puisqu'il bénéficie du Label rouge et de l'Indication géographique protégée. Sa culture génère de nombreux emplois et participe à l'attractivité du territoire.

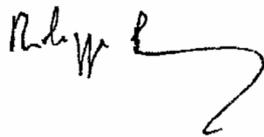
Or, la récolte 2017 a été marquée par un épisode de très fortes chaleurs, à tendance caniculaires, et un fort déficit hydrique, au mois de juin 2017 qui a occasionné un stress végétatif intense qui s'est traduit par une grillure du feuillage et une récolte très précoce – plus d'une dizaine de jours d'avance par rapport aux années précédentes – qui a empêché le bulbe d'arriver à maturité. La récolte 2017 a également été impactée par les problèmes de conservation en lien direct avec ces conditions climatiques. 100% des exploitations tarnaises ont été touchées. Ces pertes impactent la pérennité des exploitations mais aussi de toute la filière et dégradent l'image de marque du produit.

Face à cette situation exceptionnelle, le syndicat de défense du label rouge et de l'IGP Ail rose de Lautrec a déposé un dossier de demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles pour sa filière. Cette demande a été examinée le mercredi 21 mars 2018 dans le cadre du comité national de gestion des risques en agriculture (CNRGA). La DGPE a formulé un avis défavorable à la reconnaissance de ce sinistre, en mettant en avant que l'origine des pertes était sanitaire et non directement climatique (7 voix) mais l'ensemble de la profession agricole (ACPA, FNSEA, Confédération paysanne, Coordination rurale, Groupama et Crédit agricole) ainsi que la caisse centrale de réassurance et l'association française des établissements de crédit et des entreprises ont voté contre cette proposition de la DGPE (11 voix).

Le CNGRA formulant un avis uniquement consultatif, il vous appartient Monsieur le Ministre de formuler la réponse définitive et de signer un arrêté ministériel reconnaissant le caractère de calamité agricole. Dans ce cadre, nous souhaiterions vous rencontrer rapidement accompagnés de monsieur Gaël Bardou, président du syndicat de défense du Label rouge et de l'IGP Ail rose de Lautrec et de monsieur Jean-Claude Huc, président de la Chambre d'agriculture.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous saurez porter à notre demande et sachant pouvoir compter sur votre soutien, nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de toute notre considération.

**Philippe BONNECARRERE**



**Sénateur du Tarn**

**Philippe FOLLIOU**



**Député du Tarn**

**Jean TERLIER**



**Député du Tarn**

**Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS**



**Députée du Tarn**